Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260413-D_2026_05_19-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation 3 avril 2026
Séance du 13 avril 2026
Nombre de Conseillers Municipaux : En exercice 19 Présents 17 Votants 18

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (17): MM RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THÉPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias
Absents excusés (1):, BOULIGAND Laëtitia
Pouvoir (1): BOULIGAND Laëtitia à JACOB Erwan

Monsieur Erwan JACOB a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-05-19 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget commune

Madame le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) qui résulte de la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer sur le CFU du budget Commune qui fait ressortir les résultats suivants :

COMMUNE ERCE EN LAMEE - Commune d'Ercé-en-Lamée - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	374 014,72	1 540 318,93	1 914 333,65
	Recettes réalisées (1)	B	289 546,76	1 521 776,63	1 811 323,39
	Restes à réaliser	C	20 805,00	0,00	20 805,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	733 803,09	1 551 714,83	2 285 517,92
	Dépenses réalisées (1)	E	533 219,89	1 388 903,47	1 922 123,36
	Restes à réaliser	F	175 557,17	0,00	175 557,17
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-243 673,13	132 873,16	-110 799,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	359 788,37	11 395,90	371 184,27
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	116 115,24	144 269,06	260 384,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-154 752,17	0,00	-154 752,17
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-38 636,93	144 269,06	105 632,13

Tableau : extrait page 5 sur 243 du CFU transmis par DGFIP

Suite au vote du budget primitif commune au conseil municipal du 2 mars 2026 et aux élections du 15 mars 2026, Mme le Maire présente à nouveau le budget fonctionnement et investissement par chapitre et par opérations.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260413-D_2026_05_19-DE

Préparation budget primitif - Vue d'ensemble

340 - COMMUNE ERCE EN LAMEE / 1 - Commune d'Ercé-en-Lamée / 2026

	Exercice courant		
	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)
Fonctionnement			
Dépense		1 598 314.15	1 598 314.15
Recette		1 598 314.15	1 598 314.15
Total Fonctionnement			
Investissement			
Dépense	175 557.17	496 313.00	671 870.17
Recette	20 805.00	651 065.17	671 870.17
Total investissement	**-154 752.17**	**154 752.17**	
Total DEPENSE	**175 557.17**	**2 094 627.15**	**2 270 184.32**
Total RECETTE	**20 805.00**	**2 249 379.32**	**2 270 184.32**
Total GENERAL	**-154 752.17**	**154 752.17**	

Mme le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour répondre aux questions. Les questions étant épuisées, Mme le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme RABANNE, 1ère adjointe, délibère sur le CFU 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- ADOPTE le Compte Financier Unique 2025 budget Commune
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.